



LOGEMENT NEUF : UNE CRISE HISTORIQUE

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse du 23 février 2023

SOMMAIRE

1. Le doute n'est plus permis : le logement neuf est frappé par une crise sévère !.....	3
1.1. Chute historique des ventes de maisons neuves en secteur diffus.....	3
1.2. Violente rechute pour les maisons neuves en secteur groupé.....	4
1.3. Fonte des ventes en logement collectif.....	4
1.4. Avis de tempête : annulations et écoulement à la hausse	5
2. Autorisations et mises en chantier : la décrue est amorcée	7
3. Le diagnostic de l'effondrement	9
4. Le Pôle Habitat FFB appelle à un « bouclier logement ».....	11



1. Le doute n'est plus permis : le logement neuf est frappé par une crise sévère !

Après la crise sanitaire, la crise des matériaux et la crise de l'énergie, c'est maintenant officiel : en dépit des alertes formulées depuis de très nombreux mois, le logement neuf sombre dans une crise sévère.

1.1. Chute historique des ventes de maisons neuves en secteur diffus

Après un fort rebond de 22,1% en 2021¹, le marché de la maison neuve en secteur diffus a subi une chute très violente en 2022, avec des ventes s'écroulant de 31,3% sur un an. Une dégradation jamais observée auparavant chez les constructeurs, même suite à la crise du subprime de 2008. De plus, l'effondrement s'accélère toujours, puisqu'il s'affiche à -36,9% sur le second semestre et à -38,2% sur les trois derniers mois (en glissement annuel, à fin décembre 2022).

Ventes de logements neufs en individuel diffus	En glissement annuel à fin décembre 2022...			
	... sur 3 mois	... sur 6 mois	... sur 9 mois	... sur 12 mois
	-38,2%	-36,9%	-33,3%	-31,3%

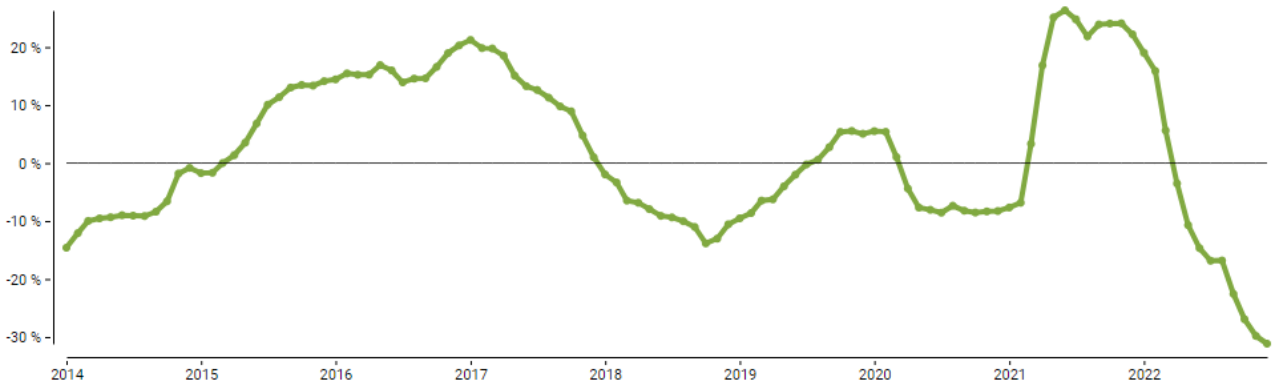
Source : CGI Bâtiment/Caron Marketing, Markemétron

Ainsi, les ventes brutes de maisons en secteur diffus achèvent 2022 sous la barre des 100 000, avec 96 000 unités. Ce score ressort non seulement très en deçà de la moyenne de long terme (122 000), mais définit **le pire exercice des seize dernières années, similaire à 2013 et 2014** (suite au rabetage des dispositifs de soutien à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif). Pour 2023, rien ne permet d'escompter mieux qu'une stabilisation des ventes.

Ventes de logements neufs en individuel diffus	Niveau 2022	Niveau 2021	2021/2020	Moyenne annuelle de long terme (2007-2022)
	96 000	139 810	+22,1%	122 243

Source : CGI Bâtiment/Caron Marketing, Markemétron

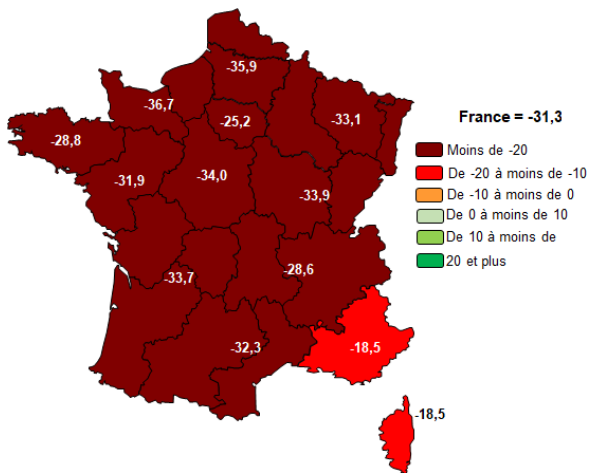
Rythme d'évolution en glissement annuel de l'activité mesurée en niveau annuel glissant



Source : CGI Bâtiment/Caron Marketing, Markemétron

L'effondrement des ventes à l'échelle nationale s'est observé **dans toutes les régions**, sans exception. Sur l'exercice 2022, onze d'entre elles enregistrent une chute supérieure à 25% en glissement annuel.

¹ Rebond généré par des conditions de crédit très favorables et le dynamisme de l'offre bancaire, ainsi que par l'anticipation de l'entrée en vigueur de la RE2020, alors que le puissant attrait des Français pour l'habitat individuel se renforçait par les contraintes nées de la crise sanitaire.



Source : CGI Bâtiment/Caron Marketing, Markemétron

- Huit régions subissent un effondrement des ventes supérieur à 30% : Normandie (-36,7%), Hauts-de-France (-35,9%), Centre-Val de Loire (-34%), Bourgogne-Franche-Comté (-33,9%), Nouvelle Aquitaine (-33,7%), Grand Est (-33,1%), Occitanie (-32,3%) et Pays de la Loire (-31,9%) ;
- Trois régions se situent entre -30% et -25% : Bretagne (-28,8%), Auvergne-Rhône-Alpes (-28,6%) et Île-de-France (-25,2%) ;
- Seule Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (-18,5%) connaît une chute des ventes inférieure à 20%.

1.2. Violente rechute pour les maisons neuves en secteur groupé

Après quatre années de recul, l'habitat individuel groupé avait redressé un peu la tête en 2021, avec des ventes aux particuliers en hausse de 10,5%. **L'exercice 2022 est synonyme de violente rechute : -22,2% avec seulement 6 105 unités.** Soit plus de 1 000 ventes de moins que le pire exercice (jusqu'ici) des vingt-deux dernières années et près de moitié moins que la moyenne de long terme (11 291 unités). **Au dernier trimestre, les ventes aux particuliers ont abruptement dévissé de 37%.** Les ventes aux investisseurs institutionnels, qui représentent un peu plus d'un quart des ventes aux particuliers, ont pour leur part progressé de 11,2%, ce qui est loin de compenser la lourde baisse de 22% subie sur ce segment en 2021.

Les mises en vente aux particuliers des maisons neuves en secteur groupé, qui avaient rebondi de 32% en 2021, reculent également de 6,3% en 2022, affichant 7 282 unités, bien en deçà de leur moyenne de long terme d'environ 12 000. Une illustration de la persistance des difficultés à trouver du foncier, à monter des programmes et à obtenir des permis de construire.

Logements neufs en individuel groupé	Niveau 2022	2022/2021	Niveau 2021	Moyenne annuelle de long terme (1995-2022)
Mises en ventes aux particuliers	7 282	-6,3%	7 774	11 896
Ventes brutes aux particuliers	6 105	-22,2%	7 851	11 291
Ventes brutes aux investisseurs institutionnels	1 654	11,2%	1 488	NC

Source : MTECT/CGDD/SDES, ECLN

1.3. Fonte des ventes en logement collectif

Le logement collectif, dont les ventes avaient connu une lourde chute en 2020 (-22,7%) avant de regagner 17,8% en 2021, voit en 2022 **ses réservations par les particuliers fondre de 14,1% et même de 30,4% au dernier trimestre de l'année en glissement annuel.** Si les 95 937 ventes accumulées restent au-dessus de la moyenne de long terme (environ 88 000), elles reviennent au niveau de 2020 (marquée par les confinements dû à la Covid-19) et tendent plus vers les maigres années 2012-2014 que les records de 2017-2019. **De leur côté, les ventes de logements collectifs aux investisseurs institutionnels perdent l'an dernier 21% (à 37 590 unités), après avoir reculé de 4,2% en 2021.**

Après un rebond de 22,5% en 2021, les mises en vente aux particuliers abandonnent 6,2%, à hauteur de 93 512 unités, se rapprochant ainsi de la moyenne de long terme (88 500).

Logements neufs en collectif	Niveau 2022	2022/2021	Niveau 2021	Moyenne annuelle de long terme (1995-2022)
Mises en vente aux particuliers	93 512	-6,2%	99 687	88 532
Ventes brutes aux particuliers	95 937	-14,1%	111 647	88 159
Ventes brutes aux investisseurs institutionnels	37 590	-21,0%	47 587	NC

Source : MTECT/CGDD/SDES, ECLN

1.4. Avis de tempête : annulations et écoulement à la hausse

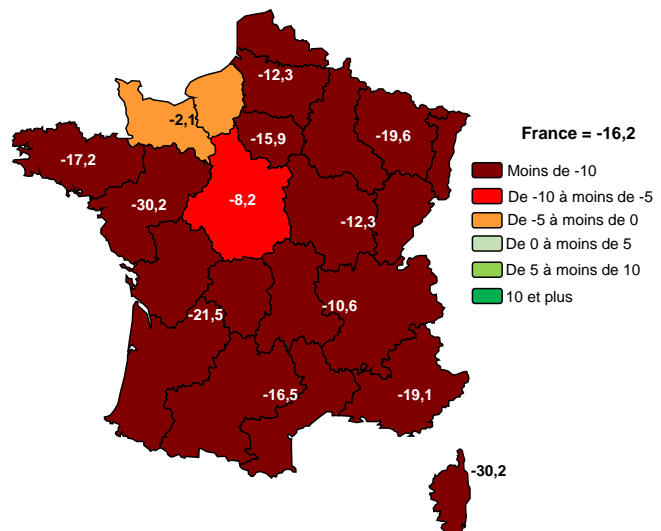
En promotion immobilière, habitat individuel groupé et logement collectif cumulés, le taux d'annulation des ventes aux particuliers progresse de 3,3 points de pourcentage pour s'afficher à 16% à fin 2022, score le plus élevé depuis 2017 (date de la première donnée disponible) si l'on ne tient pas compte de l'année atypique 2020. Si l'on se limite au quatrième trimestre 2022, le taux d'annulation s'envole même à 21,6%.

Le stock de logements neufs aux particuliers augmente de 9,3% en glissement annuel sur le quatrième trimestre 2022, contre +5,6%, +3,9% et +2,5% sur deux, trois et quatre trimestres. La durée de l'écoulement de l'encours se redresse fortement à 11,4 mois en moyenne annuelle, et surtout à 15 mois en glissement annuel sur le quatrième trimestre 2022, contre 9,5 mois en moyenne sur longue période.

Promotion immobilière de logements neufs		En glissement annuel à fin décembre 2022				Moyenne annuelle
		... sur 3 mois	... sur 6 mois	... sur 9 mois	... sur 12 mois	
Stock aux particuliers	Individuel groupé	20,3%	16,0%	13,3%	10,4%	7 423
	Collectif	8,5%	4,8%	3,2%	2,0%	91 115
	Ensemble	9,3%	5,6%	3,9%	2,5%	98 538
Durée d'écoulement aux particuliers	Individuel groupé	78,4%	59,5%	49,1%	37,1%	14,4
	Collectif	40,0%	27,5%	21,2%	15,4%	11,3
	Ensemble	42,9%	30,4%	23,2%	16,9%	11,4

Source : MTECT/CGDD/SDES, ECLN

Pour l'ensemble des segments de la promotion immobilière, la baisse des ventes s'établit à -16,2% à fin 2022 et s'observe dans toutes les régions. Seules la Normandie (-2,1%) et le Centre-Val de Loire (-8,2%) résistent un peu plus. Si l'on se limite au quatrième trimestre 2022, la baisse des ventes sur l'ensemble du territoire ressort deux fois plus importante, à -30,9%.



Source : MTECT/CGDD/SDES, ECLN



En l'espace d'un an, plus de 27 000 ventes ont été perdues en promotion immobilière. À celles-ci, s'ajoutent les 44 000 ventes de maisons de moins dans l'individuel diffus. En l'espace d'un an, on déplore donc la perte de 71 000 logements, niveau proche de celui observé au sortir de la crise financière de 2008-2009.

Des chiffres rarement observés qui confirment, malgré une demande toujours soutenue, les difficultés grandissantes que rencontrent les acquéreurs et les professionnels du secteur. Et qui matérialisent, pour celles et ceux qui en doutaient encore, la crise du logement neuf sur laquelle l'ensemble du secteur alerte les pouvoirs publics depuis de très longs mois.

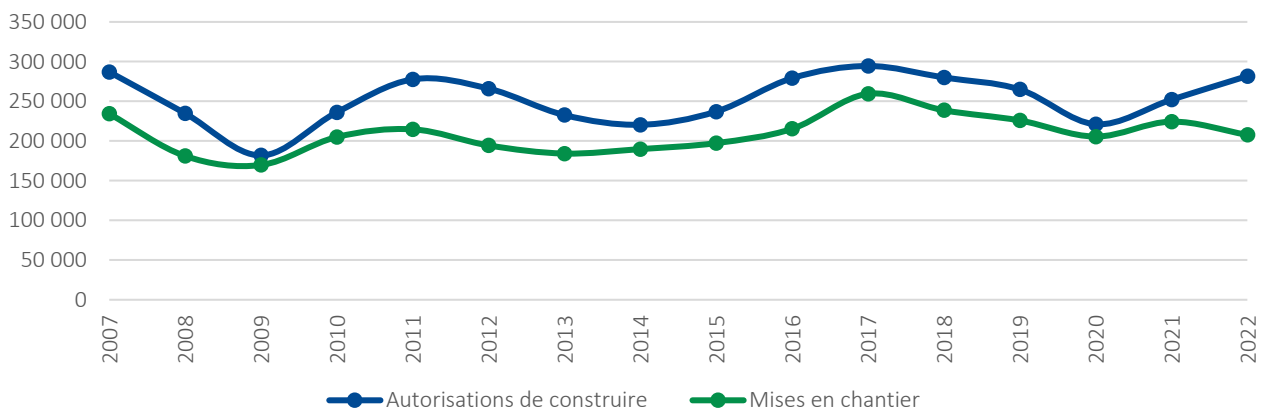
2. Autorisations et mises en chantier : la décrue est amorcée

Le fort rebond (+19%) des permis de construire accordés aux logements neufs en 2021, après trois années de baisse consécutives, s'expliquait par la forte progression de l'habitat individuel. **À l'inverse, leur hausse très mesurée (+3,1%) en 2022 s'explique par le recul de la maison individuelle (-7,1% sous l'effet de la chute des ventes en cours depuis fin 2021) qui vient atténuer l'augmentation du logement collectif (+11,8%).** Celle-ci repose en grande partie sur les permis accordés au cours des trois premiers trimestres 2022, consécutifs aux dépôts massifs de fin 2021 par anticipation de l'entrée en vigueur de la RE2020. Néanmoins, la chute de 25,5% des autorisations de construire au dernier trimestre 2022 n'augure rien de bon pour 2023.

De leur côté, **les mises en chantier de logements neufs se replient de 3,8%**, après une progression de 11% en 2021. Ici, c'est **le logement collectif qui recule de 7,4%**, du fait notamment du report de lancement, voire de l'abandon, d'opérations en raison des hausses des coûts de construction induites par l'envolée des prix des matériaux et des difficultés rencontrées à trouver des entreprises.

En outre, sous réserve de la fiabilité des données statistiques à disposition, la situation atypique et préoccupante observée fin août 2022 dans l'évolution comparée des autorisations de construire et des mises en chantiers de logements collectifs se confirme.

Evolution des autorisations de construire et des mises en chantiers de logements collectifs



Source : FFB d'après MTECT/CGDD/SDES, Sit@del2

Les mises en chantier de maisons individuelles restent (pour le moment) dans le vert, à seulement +1,2%. Elles devraient toutefois connaître une baisse marquée en 2023 suite à l'effondrement des ventes et des permis des derniers mois.

Au global, l'exercice 2022 se solde sur 376 000 logements mis en chantier. Un niveau encore supérieur à la moyenne de long terme, mais très en-deçà des 437 500 mises en chantier de 2017.

Construction de logements (neuf et construction sur existant, en date réelle estimée), en glissement annuel à fin décembre 2022		... sur 3 mois	... sur 6 mois	... sur 9 mois	... sur 12 mois
Autorisations	Individuel	-25,4%	-25,0%	-20,0%	-7,1%
	Collectif	-25,5%	-0,1%	+9,2%	+11,8%
	Ensemble	-25,5%	-11,2%	-4,0%	+3,1%
Mises en chantier	Individuel	-3,4%	-4,5%	-0,4%	+1,2%
	Collectif	-1,4%	-3,3%	-8,0%	-7,4%
	Ensemble	-2,2%	-3,8%	-4,8%	-3,8%

Source : FFB d'après MTECT/CGDD/SDES, Sit@del2



Construction de logements (neuf et construction sur existant, en date réelle estimée)		Niveau 2022	2021 / 2020	Niveau 2021	Moyenne annuelle de long terme (1986-2022)
Autorisations	Individuel	200 490	25,5%	215 830	209 008
	Collectif	281 810	14,0%	252 070	217 633
	Ensemble	482 300	19,0%	467 900	426 641
Mises en chantier	Individuel	168 290	13,6%	166 300	184 835
	Collectif	207 710	9,2%	224 400	176 432
	Ensemble	376 000	11,0%	390 700	361 268

Source : FFB d'après MTECT/CGDD/SDES, Sit@del2

De fait, les perspectives sont plus que préoccupantes pour l'activité du logement neuf en 2023 : selon les prévisions de la Fédération Française du Bâtiment, les autorisations de construire devraient reculer de 21% et les mises en chantier de près de 9%.

Face à cette situation, les aménageurs fonciers, les constructeurs de maisons et les promoteurs immobiliers s'adaptent et prennent les mesures qui s'imposent, que ce soit en terme structurel, organisationnel ou commercial.

3. Le diagnostic de l'effondrement

Comment expliquer une telle chute ? Il faut tout d'abord avoir à l'esprit que le marché de l'accession à la propriété dans le neuf a pu faire face à la suppression de l'APL accession, au rabaillage à 20% de la quotité du PTZ en zones B2 et C et à l'augmentation continue des coûts de construction en raison des conditions bancaires extrêmement favorables qui, depuis le tournant 2021-2022, ne sont plus d'actualité.

Ensuite, après avoir attaqué les marges des opérations en cours des promoteurs et des contrats conclus par les constructeurs en 2020-2021, la vertigineuse flambée des coûts de construction, provoquée par les surcoûts de la RE2020² concomitants à l'explosion des prix des matériaux³ (acier, bois, aluminium, produits PVC, tuiles, menuiseries, carrelage...) s'est aujourd'hui propagée dans les prix de sortie. Elle pénalise mécaniquement et lourdement l'activité commerciale des opérateurs du logement individuel et collectif, et conduit les promoteurs à abandonner le lancement d'opérations nouvelles ou à les retarder en attendant des jours meilleurs.

Parallèlement, le fort renchérissement des prix de sortie des logements, en l'absence de dispositifs de soutien pour le compenser, a dissuadé un grand nombre de ménages modestes, de primo-accédants et d'investisseurs de concrétiser leur projet, d'autant que le contexte d'inflation et d'incertitudes sur le pouvoir d'achat favorise depuis plusieurs mois l'épargne au détriment de l'investissement immobilier.

Constructeurs de maisons		2020	2021	2022	2022/2020
Maison	prix moyen hors foncier	174 600 €	184 000 €	198 900 €	+13,9%
	surface moyenne	114 m ²	114 m ²	115 m²	+0,9%

Source : CGI Bâtiment/Caron Marketing

Promoteurs immobiliers		2020	2021	2022	2022/2020
Maison groupée	prix moyen	292 719 €	330 750 €	344 427 €	+17,7%
Appartement	prix moyen	4 312 €/m ²	4 421 €/m ²	4 648 €/m²	+7,8%

Source : MTECT/CGDD/SDES, ECLN

La désolvabilisation d'une large partie des acquéreurs s'est par ailleurs accentuée au fil de l'année sous le poids de **la hausse brutale des taux d'intérêts** : 2,59% en moyenne début 2023, contre 1,07% un an plus tôt. Soit un bond de 1,52 point en seulement douze mois, contre une réduction de 0,29 point par an entre 2008 et 2021. **La flambée des taux d'intérêts de 2022 a donc été cinq fois plus rapide que la lente diminution des quatorze années précédentes.** En plus du coût des prêts, les emprunteurs ont dû faire face à l'augmentation des dossiers refusés par les établissements de crédit (effet cumulé des contraintes réglementaires du HCSF et des limites fixées par les taux d'usure) et à la prudence des établissements de crédit, voire à la suspension pure et simple de la production de prêts immobiliers par plusieurs banques au second semestre. **Résultat, en 2022, la production de crédits immobiliers aux particuliers a chuté de 19,6% dans le logement neuf.** À fin janvier 2023, celle-ci a même dégringolé de 44,6% en glissement annuel sur trois mois.

Crédits immobiliers aux particuliers dans le logement neuf (en glissement annuel à fin janvier 2023)	... sur 3 mois	... sur 12 mois	2022/2021
	-44,6%	-23,1%	-19,6%

Source : Observatoire Crédit Logement / CSA du financement des marchés résidentiels

² +7,4% en moyenne sur le coût de construction d'après une enquête réalisée par Pôle Habitat FFB sur un panel de constructeurs de maisons représentatifs du marché. Cette moyenne s'inscrit dans une fourchette allant de 3% à 14% selon la typologie de la maison, la zone climatique et l'orientation.

³ Selon une enquête Pôle Habitat FFB auprès d'un panel d'adhérents constructeurs de maisons représentatifs du marché, les prix des matériaux ont augmenté de 11,2% entre mars 2021 et janvier 2022, puis de 10,5% entre janvier 2022 et juin 2022.



Au final, et en dépit d'une demande et de besoins toujours importants, le pouvoir d'achat immobilier des Français et le logement neuf sont victimes d'un cocktail explosif annoncé depuis de très nombreux mois : dispositifs de soutien à l'accession et à l'investissement locatif affaiblis, inflation continue des coûts de construction et des prix du foncier, contraction de l'offre de prêts immobiliers faute de politique volontariste en la matière.



4. Le Pôle Habitat FFB appelle à un « bouclier logement »

La gravité de la situation que traverse le logement impose un sursaut. À moyen terme, il ne s'agit ni plus ni moins que de refonder la politique du logement, afin qu'elle soit plus inclusive et qu'elle permette à nouveau des parcours résidentiels choisis et non plus subis. Gageons que les mesures qui sortiront des travaux menés par le Conseil National de la Refondation Logement soient à la hauteur de cette ambition, particulièrement en ce qui concerne l'encouragement à l'accession à la propriété et à l'investissement locatif, les zonages des aides ou encore la lutte contre les réticences locales à la construction neuve.

Mais le temps presse et l'inaction serait fatale tant pour les ménages qui cherchent aujourd'hui à concrétiser leurs projets que pour les acteurs de la filière et les emplois qu'ils représentent.

Il importe, tout d'abord, que les établissements de crédit se remobilisent autour de la production de prêts immobiliers pour les particuliers, d'autant que le secteur ne dispose plus des institutions spécialisées que représentaient le Crédit Foncier et le Crédit Immobilier de France. La décision prise par la Banque de France de procéder, sur les prochains mois, à une révision mensuelle et non plus trimestrielle des taux d'usure va naturellement dans le bon sens. Néanmoins, un travail d'assouplissement des contraintes réglementaires induites par les recommandations de fin 2020 du HCSF semble également s'imposer.

Il faut également plus de transparence, plus d'anticipation et plus de tempérance dans l'évolution des prix des matériaux de construction. C'est l'objectif de l'outil d'analyse de production des matériaux de construction, porté depuis de nombreux mois par la FFB et lancé fin janvier par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Il ne s'agit ni plus, ni moins que d'une extension à l'amont de la filière de ce que font les entreprises et les maîtres d'ouvrage avec les index BT. Il faut maintenant transformer l'essai, c'est-à-dire que les industriels et les distributeurs de la filière construction se mobilisent pour l'alimenter.

Il faut enfin que le Gouvernement apporte des réponses rapides et puissantes pour soutenir le pouvoir d'achat immobilier des ménages.

Aussi, à l'instar du « bouclier tarifaire » sur la fourniture en énergie et du « bouclier financier » destiné à soutenir la production des organismes de logements sociaux, **le Pôle Habitat FFB appelle à l'instauration d'un « bouclier logement » pour les ménages. Ce bouclier logement repose sur cinq piliers qui pourraient être consacrés dans une loi de finances rectificative :**

- **Prorogation du PTZ jusqu'à fin 2024** : de fait, le PTZ s'arrête pour l'heure fin 2023 officiellement. À défaut de prorogation, les banques cesseront de le distribuer au début du dernier trimestre 2023. Il est donc indispensable de le prolonger jusqu'en 2024 et de mettre en place au plus vite le groupe de travail annoncé par les ministres Christophe Béchu et Olivier Klein pour réfléchir aux évolutions qui pourraient y être apportées.
- **Rétablissement du PTZ à 40% sans discrimination territoriale** : en cette période de forte inflation et de remontée des taux d'emprunt, le PTZ est d'autant plus décisif pour les nombreux ménages, notamment les plus jeunes et les plus modestes, qui souhaitent accéder à la propriété dans des zones où de nouvelles tensions se manifestent du fait du déplacement de la demande des grandes métropoles vers leurs couronnes éloignées et vers les villes moyennes⁴. En outre, il faut noter que le coût budgétaire du PTZ s'avère plus que contenu : selon les annexes du projet de loi de Finances pour 2023, ce coût s'élevait en 2021 à 1,1 milliard d'euros (bien en-deçà du plafond de 2,1 Mds€ fixé au

⁴ Pour rappel, les zones B2 et C, dont la classification date de 2014 à l'appui de données de 2012, représentent près de 93% des communes du territoire national, dans lesquelles vivent près de 60% de la population française.



Code général des impôts). Même si ce coût est amené à progresser avec la hausse des taux d'intérêt, il reste beaucoup de marge.

- **Rehaussement de 25% des plafonds d'opérations pris en compte pour le calcul du montant du PTZ :** depuis le 1^{er} octobre 2014, les plafonds d'opérations pris en compte pour le calcul du montant du PTZ n'ont pas été actualisés, alors que les prix réels d'opérations, selon l'indice Insee des prix des logements neufs, s'affichent en hausse de 25% entre les quatrième trimestres 2014 et 2021. En 2015, 57% des opérations neuves cofinancées par un PTZ présentaient un coût supérieur aux plafonds. De fait, cette proportion a atteint 79% en 2021. De plus, les écarts entre les coûts d'opérations et ces plafonds se sont creusés, passant en moyenne de 31% en 2015 à 49% en 2021. À l'heure du retour de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt et du fort resserrement de la distribution de crédits aux ménages les plus modestes et les moins dotés en apport personnel, l'actualisation du barème du PTZ s'avère urgente et plus que nécessaire.
- **Instauration d'un crédit d'impôt de 15% sur les cinq premières annuités d'emprunt⁵, afin de compenser, au moins partiellement, les surcoûts nés de la RE2020 et de la hausse des prix des matériaux :** si le principe de la RE2020 n'est pas contestable, elle génère toutefois pour les accédants dans le neuf un endettement supplémentaire. Dans ce contexte, afin de concilier le double objectif de soutien à la transition environnementale et de sauvegarde du pouvoir d'achat immobilier des ménages, le Pôle Habitat FFB défend, aux côtés de la FFB, l'instauration, au moins jusqu'au 31 décembre 2024, d'un crédit d'impôt RE2020 équivalent à 15% des annuités d'emprunt pendant cinq ans. Cette mesure profiterait uniquement aux acquéreurs d'un logement neuf destiné à être occupé à titre de résidence principale.
- **Restauration du dispositif Pinel dans sa version 2022 et suppression de l'exclusion de la maison individuelle :** le nouveau dispositif Pinel+ a été maintenu jusqu'à fin 2024 tout en réduisant progressivement les taux et en fixant des critères de qualité d'usage⁶. De fait, ce dispositif peine à trouver son public pour deux raisons majeures : la grande majorité de l'offre aujourd'hui disponible à la vente ne répond pas aux critères requis et ces derniers, s'ils sont remplis, induisent des surcoûts qui affaiblissent l'attractivité du dispositif pour les investisseurs privés, qui détiennent 97% du parc locatif privé. Dans ce contexte, le Pôle Habitat FFB appelle, aux côtés de la FFB, à rétablir le dispositif Pinel dans sa version de 2022 jusqu'à la mise en place du statut du bailleur privé, pour lequel les pouvoirs publics ont marqué leur intérêt. Il invite également à revenir sur l'exclusion de l'habitat individuel du dispositif Pinel, en rappelant que cette forme d'habitat, dans les communes des zones A et B1, répond tant aux souhaits de nombreuses collectivités que des familles recherchant une solution de logement conciliant densité, espace et proximité avec les services et l'emploi.

⁵ Crédit d'impôt dans la limite d'un plafond égal à 5 000 € pour une personne seule, 10 000 € pour un couple majoré de 1 000 € par personne à charge. Au bénéfice des acquéreurs d'un logement neuf, qui répond bien entendu aux exigences de la RE2020 et destiné à une occupation au titre de résidence principale.

⁶ Superficie minimum des logements, espaces privatifs extérieurs, double orientation et exigences 2025 de la RE2020.



À propos du Pôle Habitat FFB

Le Pôle Habitat FFB constitue la première organisation représentative de la construction immobilière privée en France. Au sein de la Fédération Française du Bâtiment, il rassemble les grands métiers de la maîtrise d'ouvrage privée, qui sont au cœur de la politique du logement et de l'habitat : constructeurs de maisons, promoteurs immobiliers, aménageurs fonciers et rénovateurs globaux. Des métiers complémentaires et solidaires réunis pour développer leur intelligence collective et répondre à la diversité des besoins en logements qui s'expriment dans tous les territoires. Présidé par Grégory Monod, le Pôle Habitat FFB représente auprès des pouvoirs publics, des instances nationales et des organismes spécialisés plus de 1 130 adhérents qui agrègent 1 600 opérateurs exerçant dans les différents marchés de l'habitat résidentiel.

Contact : Matthieu Maury, responsable relations presse - 07 88 36 00 61 - maurym@habitat.ffbatiment.fr